

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 42 + 13 Pouvoirs  
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. J.-M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL-, A. CHABERT, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. M. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mmes C. MUNSCHE - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. DURMEYER-ROESS, M. R. LETSCHER, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -.

**Délibération n°7B : Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen-sur-Moder d'une convention de mise à disposition de locaux du Collège de Wingen-sur-Moder dédiés à un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire**

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

**Vu** les lois n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**Vu** le décret n° 85-924 du 30 août 1985, modifié par les décrets n° 90-978 du 31 octobre 1990 et n° 91-163 du 18 février 1991, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.),

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** le Code de l'Education et notamment l'article L 212-15,

**Vu** la convention passée entre la Collectivité européenne d'Alsace et les collèges du Bas-Rhin,

**Vu** l'avis de Conseil d'Administration du Collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen-sur-Moder en date du 05 juillet 2021,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

**Vu** le projet de mise à disposition, par la Collectivité européenne d'Alsace, à usage exclusif de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen sur Moder de locaux pour y développer un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire,

**Vu** l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'AUTORISER** le Président à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen-sur-Moder

- une convention ayant pour objet, d'une part d'autoriser cette mise à disposition, et d'autre part, de définir les modalités et conditions d'occupation de ces locaux
- tout document afférent à cette délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Marc KRENER  
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL  
Président